

Le huit juillet deux mille vingt-deux à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la commune de Pradinas s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François VABRE, Maire

Présents :

Mr Cazals Sébastien	Mme Cadillac Virginie	Mr Maurel José
Mme Douay Géraldine	Mr Marty Anthony	Mme Sala Emilie
Mme Féral Lucie	Mr Le Maguet Michel	

Absents excusés :

Mme Mazars Authesserre Angélique  
Mr Enjalbert Jean-Michel

Nombre de conseillers en exercice	11	Date de convocation	04/07/2022
Nombre de présents	9	Date d'affichage	04/07/2022
Nombre de votants	9		
Quorum	6		

M. Sébastien Cazals est nommé secrétaire de séance.

---

Approbation du PV de la séance du 8 juillet 2022

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 20 mai,
- Cimetière : création d'un passage entre les deux cimetières,
- Plan de financement pour l'aménagement des locaux mairie,
- Subventions attribuées,
- Informations école,
- Informations voirie,
- Questions diverses

## Délibération n°1 : **Création d'un passage entre l'ancien et le nouveau cimetière.**

Le Maire propose au conseil municipal l'ouverture d'un passage entre l'ancien et le nouveau cimetière. Afin de permettre la réalisation de ces travaux, une procédure d'abandon de concession au profit de la commune doit être effectuée. Après accord des héritiers, la commune prendrait en charge les frais d'exhumation et de transferts des corps vers la concession de leur choix.

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation :

- De procéder aux opérations nécessaires pour l'abandon de concession au profit de la commune,
- D'effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles à la réalisation du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire :

- A procéder aux opérations nécessaires pour l'abandon de concession au profit de la commune,
- A effectuer toutes les démarches nécessaires et, à signer toutes les pièces utiles à la réalisation du projet.

*Voté à l'unanimité*

## Délibération n°2 : **Réactualisation du plan de financement pour l'aménagement des locaux Mairie**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'intérêt de réaménager la salle de réunion et la bibliothèque dans un souci d'économie d'énergie et réaménager le bureau d'accueil et le bureau du Maire et adjoints

Vu le courrier du 18 novembre 2021 de la sous-préfecture notifiant que la demande déposée au titre de 2021 n'a pas été retenue,

Vu le dépôt de la nouvelle demande de 2021 réactualisée au titre de 2022.

Vu le courrier de la sous-préfecture du 17 juin 2022, notifiant l'accord de la subvention au titre du programme 2022,

Le coût prévisionnel s'élève à 31 666.50€ H.T.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan de financement réactualisé pour cette opération :

Participation de l'Etat - DETR - 30%	9 499.95€
Autofinancement	22 166.55€
<i>Total H.T</i>	31 666.50€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte le plan de financement réactualisé présenté ci-dessus
- Donne l'autorisation à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du partenaire financier et de signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ce projet

*Voté à l'unanimité*

Subventions attribuées :

- FDPTA : 10176.83€

Informations école :

- Effectifs à la rentrée 30 élèves, deux postes

Informations voirie :

- Rien à signaler

Questions diverses :

- Caution à rendre suite au départ de la locataire de l'appartement ;
- Envoyer un courrier aux ayant droit d'une concession mal entretenu au cimetière ;
- Voir avec les associations pour une réactualisation des informations sur le site internet (par ex composition du bureau) ;
- Intégration du règlement de la salle d'animation sur le site internet et mise en place de la réservation en ligne de la salle ;
- Demande de report de la subvention de 1000€ en 2023 par l'Association des Parents d'Elèves ;

La séance est levée à 22h30

Prochain conseil municipal prévue le 9 septembre 2022

Le secrétaire de séance

Sébastien Cazals



Le Maire

François Vabre



Tel : 05 65 69 92 84

Courriel : [mairie\\_pradinas@wanadoo.fr](mailto:mairie_pradinas@wanadoo.fr)

Site internet : <http://www.pradinas.fr>